

DOSSIER D'INSCRIPTION 2015 – 2016 LOISIRS

Etat Civil LICENCIÉ						
Nom Licencié		Prénom Licencié				
Date de Naissance		Lieu de Naissance				
Nationalité		N° du département naissance				
Adresse						
Code Postal		Ville				
Téléphone						
Domicile		Mobile Joueur				
Autre personne		Tel autre personne				
Email 1						
Email 2						
Catégorie	☐ Gentlemen	□ Old School		☐ Grands Débutants		
N° Licence				•		

Pièces à fournir

- 2 timbres 0,66 €
- 1 photo d'identité **Obligatoire pour les nouveaux licenciés** (nom, prénom au dos)
- 1 certificat médical de 3 mois (inclus dans ce dossier ou volant **avec N° au conseil de l'ordre du médecin**)
- Le dossier de **surclassement** : pour les joueurs nés en 1998, 1997, 1996, 1995, 1994, établi par votre médecin
- Signature de tous les documents joints
- **Vos règlements** (chèques à l'ordre du **CHAR**, à remettre en même temps que ce dossier, ils seront encaissés comme suit : le 15/9/15, 15/10/15, 15/11/15, 15/2/16 merci de mettre des sommes en euros sans centimes).

TARIFS

☐ Loisirs	395 €
☐ Si 2 ^{ème} licence	300 €
☐ Si 3 ^{ème} licencie	250 €

Prêt		Transfert □	Club de :TARIF
Monta	ant du	prêt ou du transfer	t de licence à régler en même temps que l'inscription

	Certificat médical
• ,	
N° au Conseil de l'Ordre (obligatoire))
Certifie avoir examiné le joueur	
Et qu'il ne présente aucune contre-indicati	on médicale à la pratique du hockey sur glace.
Allergies ?	OUI / NON *
Antécédents ou maladies chroniques	OUI / NON *
Traitement habituel ?	OUI / NON *
* Rayez la mention inutile	
Si vous avez répondu OUI à au moins l'u	ne de ces questions, merci d'adresser un certificat médical sous pli cacheté au
nom du Docteur Bernard CAUCHOIS (méd	ecin du club).
Leà	Signature du Médecin
Cachet du médecin	
Dé	claration à remplir et à signer
sur ma personne, tous les examens compléme dans le cadre de l'urgence, ainsi qu'à le faire autorisation est valable au sein du club, pour le Je certifie exacts tous les renseignements porte l'objet d'un traitement informatisé relevant de l Ces informations pourront faire l'objet de cession	autorise les responsables du Club de Hockey Amateur de Rouen à faire pratiquer ntaires, ou interventions légales ou chirurgicales que son état de santé pourrait justifier transporter dans le centre hospitalier ou la clinique les plus proches si besoin. Cette es différents déplacements en France, ainsi qu'à l'étranger. És sur ce document et reconnais avoir été informé du fait que ces renseignements feront l'article 15 de la loi de janvier 1978 sous réserve de l'avis de la C.N.I.L. en. Toutes les informations sont données à titre obligatoire pour la délivrance des licences, trauprès de la Fédération Française de Hockey sur Glace – 36 bis Rue Roger Salengro –
	Droit à l'image
le CHAR à publier mon image, dans le cad promotion du club et du hockey sur glace. Signature	
(1) rayer la mention inutile	

Règlement Intérieur

1. Politique du Club

Le Conseil d'administration du club, composé de membres élus et bénévoles, définit la politique du club et fixe ses règles de fonctionnement. Pour le bon déroulement des activités, le conseil demande à chaque membre d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il prend sa licence.

Les entraîneurs entraînent, les dirigeants dirigent, et les parents confient leurs enfants aux premiers en s'en tenant à leur rôle de parents, inculquant à leurs enfants la discipline et le savoir-vivre indispensable à la vie en collectivité.

Il est indispensable, pour la réussite du Club et de chaque équipe que chacun reste à sa place.

Le Club ne peut fonctionner qu'avec des Responsables d'Equipe et des parents impliqués : pour apprendre l'esprit d'équipe aux enfants, les parents eux-mêmes doivent donner l'exemple en s'impliquant dans la vie de l'équipe et du club.

Sans parents bénévoles, il n'est pas possible d'organiser les matchs et tournois qui feront progresser les enfants : organisation des buvettes, de la table de marque, rangement des vestiaires ...

2. Les Responsables d'Equipe

Pour ceux qui souhaitent devenir responsable d'équipe, il convient de déposer une lettre de candidature. Les responsables d'équipes sont nommés par le Conseil d'administration et s'engagent notamment :

- A encadrer l'équipe qu'ils ont en charge lors de tous les matchs et des tournois amicaux ou officiels,
- A organiser tous les aspects liés aux manifestations sportives dans lesquelles leur équipe est engagé,
- A être l'interlocuteur privilégié des parents et des joueurs en matière d'informations,
- A demander préalablement l'autorisation pour toute action (déplacement, tournoi, voyage, sponsoring...) engageant la responsabilité du club auprès des instances concernées,
- A informer les dirigeants de tout évènement particulier intervenu au sein de l'équipe,
- A ne s'immiscer en aucun cas dans le domaine sportif.

Un mémo du responsable d'équipe est remis en début de saison et des réunions seront organisées en cours de saison afin de faire régulièrement le point et d'échanger. Là encore, un esprit de sport d'équipe doit prédominer.

3. Obligations du joueur. Il s'engage :

- A être licencié auprès de la FFHG

- A participer régulièrement aux entraînements et aux matchs, à être présent sur la glace à l'heure exacte,
- A prévenir son entraîneur ou le Club en cas d'absence
- A respecter toutes les consignes de l'entraîneur et du responsable d'équipe,
- A avoir une attitude correcte envers les coaches, ses co-équipiers, le responsable d'équipe, l'équipe dirigeante, les arbitres, les spectateurs et le personnel de la patinoire
- A respecter le matériel et les locaux mis à sa disposition, tant par le club que lors des déplacements,
- A s'assurer de la conformité de son équipement complet avant chaque entraînement et match
- A respecter les couleurs du CHAR
- A consulter régulièrement les panneaux d'information
- A accepter toute décision prise par l'entraîneur, l'arbitre ou tout autre membre de l'encadrement,
- A régler les frais relatifs aux pénalités financières infligées par le corps arbitral, à son encontre,
- A régler les frais relatifs au transfert de licence ou prêt (à l'exception des joueurs du CDF),
- A ne pas avoir en sa possession des substances dopantes, illicites et autres produits contraires à l'hygiène du sportif (tabac, tabac à chiquer, alcool...)
 - A ne pratiquer aucune forme de bizutage, celui-ci étant un délit puni par la loi du 18 juin 1998,
- A accepter de se soumettre à tous contrôles sollicités par l'Etat, la Commission Médicale de la F.F.H.G et, plus généralement, par toute Commission dûment mandatée par le mouvement sportif. En cas de non-respect de cet engagement, une suspension à titre conservatoire sera automatiquement infligée et les règlements fédéraux appliqués.
- A ne pas consommer ces mêmes substances dans l'enceinte de la patinoire et sous les couleurs du club de Rouen.

4. Règles de fonctionnement

- Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration, de vol ou de perte des effets personnels et de matériel dans ses locaux comme en déplacement.
- Aucun remboursement de COTISATION ne sera effectué en cours de saison, sauf si le joueur fournit un certificat médical établissant que son état de santé ne lui permet plus la pratique du hockey pendant au moins 3 mois consécutifs.
- La licence ne fait l'objet d'aucun remboursement.
- Nous vous rappelons que le surclassement ne prédispose en aucun cas de la sélection en catégorie supérieure de votre enfant, celle-ci étant de la responsabilité exclusive des entraîneurs.

-Chaque membre, chaque parent s'engage lors de son adhésion ou de celle de son enfant au club, à respecter le présent règlement. Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par le Conseil d'Administration. Le Conseil de discipline se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du club du joueur et/ou des parents sans avertissement préalable.

Rouen le, Signature Joueur Signature Parents (si joueur mineur)

DOSSIER SIMPLE SURCLASSEMENT

Nom :	Prénom :
Numéro de licence : Nom de Asso	ociation
Licencié depuis : ans	
date de naissance :// disc	cipline pratiquée
Adresse de l'Association (pour retour du doss	sier visé par les médecins) :
AUTOF	RISATION PARENTALE (pour les mineurs)
Nous soussignés,	, autorisons notre enfant à
évoluer durant la saison en cours en catégorie	
Fait le,à .	
Signature du père	signature de la mère
	S DEMANDANT L'APTITUDE sident et de l'entraîneur sont obligatoires)
Président du Club :	Signature :
Entraîneur :	Signature :
Surclassement	Mixité

Cachet de l'Association

CONSIDERATIONS GENERALES

Le Médecin Fédéral de la FFHG rappelle aux dirigeants et aux entraîneurs que le surclassement, le doublesurclassement, la mixité, ne sont pas et ne doivent pas devenir des moyens de gestion de la ressource que constituent nos joueurs. Ils lui offrent la possibilité de jouer à un niveau supérieur, sous réserve de l'absence de contre-indication médicale, d'un développement staturo-pondéral équivalent à la catégorie de jeu (s'aider pour cela des courbes taille/poids à la fin du carnet de santé) et d'une adaptation correcte à l'effort (Indice de Ruffier inférieur à « 8 »)



FICHE D'APTITUDE simple surclassement

RTIFICAT MEDICAL				
, ce	rtifie avoir examiné,			
CONCLUSION				
apte	inapte			
apte	inapte			
, le				
et signature du médecin				
	CONCLUSION apte apte			

AVIS DU MEDECIN DE LIGUE Après examen du dossier médical ou du licencié				
Nom du médecin de Ligue :				
CONCLUSION				
surclassement	apte	inapte		
mixité	apte	inapte inapte		
Fait à	, le			
Cachet et signature du médecin				



Document à transmettre par le licencié sous enveloppe cachetée portant son nom-prénom et le nom du club, accompagné de la fiche d'aptitude, au secrétariat du club

FICHE MEDICALE Simple Surclassement

(se munir impérativement du carnet de santé pour la visite médicale)

	White
Nom et prénom de l'adhérent :	Cont.
date de naissance ://	Well molle
nom du club :	contidente médical
Surclassement	4//
1- Données morphologiques :	
Poids	
2- Examen clinique général (Pulmonaire, neurologique, ORL, ophtalmopouvant ent indiquer la pratique à un niveau supérieur) :	
3- Examen cardio-vasculaire :	
a) Antécédents familiaux :	
c) Clinique :	
Faire pratiquer 30 accroupissements en 45 secondes	
Pouls dès la fin de l'effort, P1 =	
Pouls une minute après l'effort, P2 =	
Résultats : de 0 à 2 : athlétique - de 3 à 5 : bonne adaptation à l'effort - de 6 à 10 : au delà de 10 : adaptation mauvaise. Un indice de Ruffier supérieur à 8 est une co surclassement	
4- Examen locomoteur :	
a) Rachis (radios au moindre doute) : b) Genoux (conflits fémoro patellaires, instabilité) : c) Pieds (podoscopie ? stabilité de la cheville) : d) Autres :	
5- Autres éléments d'appréciation :	
a) Autros aporte pratiqués :	
a) Autres sports pratiqués : b) Charges totales d'entraînement hebdomadaires :	
c) Niveau scolaire :	
e) Traitements en cours :	
6- Motif de la demande :	
<u>7- Examens complémentaires éventuels</u> (ECG, échocardio, EFR, épreuve d'effort)	
Nom du médecin examinateur :	
Fait à,le	Cachet et signature
	du médecin